

DEPARTEMENT
EURE
CANTON
VAL-DE-REUIL
COMMUNE
VAL-DE-REUIL

**ARRETE DU MAIRE**

**PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU CIMETIERE COMMUNAL DANS LE CADRE DE LA  
REALISATION DE TRAVAUX D'EXHUMATION EN VUE D'UNE INHUMATION  
LE LUNDI 26 AOUT 2024 DE 07H30 A 08H45**

**Le Maire de la Commune de Val-de-Reuil, Officier de la Légion d'Honneur ;**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-9, R. 2223-8, R. 2213-40 à 42,
- Le Décret n°2010-917 du 03 août 2010 relatif à la surveillance des opérations et aux vacances funéraires ;
- L'arrêté municipal n° AA-2020-045 en date de 09 juin 2020 portant délégation de fonctions emportant délégation de signature à M. Julien TRISTANT,

**CONSIDERANT :**

- La demande présentée le 18 août 2024 par les Pompes Funèbres LUINAUD sise 53, rue du Général de Gaulle à PONT DE L'ARCHE (27340), mandatée par la famille CHAN aux fins de réaliser des travaux d'exhumation en vue d'une inhumation,
- Qu'il appartient à l'autorité municipale, détentrice de la police du cimetière et de la police des funérailles, d'assurer toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la salubrité publique dans le cimetière,
- L'obligation de fermer le cimetière pour la réalisation desdits travaux,

**A R R E T E**

**Article 1 :** Le cimetière communal sera exceptionnellement fermé, **le lundi 26 août 2024 de 07h30 à 08h45**, dans le cadre de la réalisation de travaux d'exhumation en vue de l'inhumation de Madame Kim Aen CHAN par les Pompes Funèbres LUINAUD, conformément à la réglementation funéraire en vigueur.

**Article 2 :** Durant cette période, les accès ne seront autorisés qu'à la famille de la défunte, au personnel de l'entreprise habilitée et aux personnels identifiées par la commune.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché au cimetière dans les espaces prévus à cet effet aux lieux habituels d'affichage.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert (76000), dans un délai de deux (2) mois suivant sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Chef de service de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

- Madame le Commissaire, Chef de la circonscription de police de Val-de-Reuil – Louviers,
- Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Val-de-Reuil – Louviers,
- Les Pompes Funèbres LUINAUD, mandataire de la famille CHAN.

Fait à Val-de-Reuil, le **23 AOUT 2024**

**Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services,**

**M. Julien TRISTANT**



Procès de réception en préfecture  
27-212707012-20240823-AA-2024-130-AR  
Date de télétransmission : 23/08/2024  
Date de réception préfecture : 23/08/2024

Le maire certifie que le présent arrêté a été télétransmis en Préfecture de l'Eure, au titre du contrôle de la légalité le :  
et qu'il a été notifié aux intéressés.

Le Maire